

Handicap : après les promesses, le temps des droits appliqués

TRIBUNE

CHÂTEAUROUX, LE 7 SEPTEMBRE 2026

Par Marc Fleuret, Président du groupe de travail Handicap de Départements de France, Président du Département de l'Indre

La Conférence Nationale du Handicap qui vient de se tenir à Bobigny a été un moment important et attendu. Parce que la parole y fut libre. Parce que les constats y furent sans fard. Parce que certains témoignages furent bouleversants. Parce que, derrière les dispositifs, les sigles et les politiques publiques, il fut d'abord question de vies.

Des vies parfois suspendues à une décision. Des familles qui attendent une solution. Des aidants qui tiennent, souvent au prix de leur propre épuisement. Des professionnels qui inventent chaque jour des réponses lorsque nos organisations n'en apportent plus.

Vingt-et-un ans après la loi du 11 février 2005, notre pays a progressé. Il serait injuste de le nier. Mais il serait tout aussi irresponsable de considérer le chemin achevé.

Car un droit inaccessible n'est pas véritablement un droit. C'est une promesse que la République n'a pas encore tenue.

C'est aujourd'hui, à mes yeux, le véritable enjeu.

Nous avons beaucoup légiféré. Nous avons créé des dispositifs, organisé des compétences, fixé des ambitions. Il nous faut désormais franchir une autre étape : celle de l'effectivité.

L'effectivité, c'est un enfant qui dispose réellement de la solution adaptée à sa situation.

C'est une personne qui peut se déplacer, se loger, travailler, pratiquer un sport, accéder à la culture ou simplement accomplir une démarche administrative sans transformer chaque étape de sa vie en combat.

C'est aussi un aidant qui peut souffler avant d'être épuisé.

Et c'est enfin une famille qui n'a plus besoin de connaître mieux que l'administration elle-même les arcanes de notre système pour obtenir ce à quoi elle a droit.

Passer des places aux solutions

Les Départements connaissent cette réalité parce qu'ils la vivent au quotidien aux côtés des personnes et des familles.

Ils financent la compensation, font vivre les MDPH, accompagnent les établissements et les services, soutiennent les aidants et interviennent souvent lorsque les parcours menacent de se rompre.

Cette expérience de terrain nous conduit à une conviction : **nous devons sortir d'une politique qui raisonne trop souvent en places pour construire une politique qui raisonne d'abord en solutions.**

La différence est considérable.

Raisonner en places, c'est chercher dans quelle case disponible faire entrer une personne.

Raisonner en solutions, c'est partir de cette personne, de ses besoins, de son projet de vie, puis organiser autour d'elle la réponse nécessaire.

Ce n'est plus demander à la personne de s'adapter au dispositif. **C'est adapter le dispositif à la personne.**

Voilà le changement de perspective dont nous avons besoin.

L'accessibilité n'est pas une politique parmi d'autres

Il faut également cesser de considérer l'accessibilité comme un chapitre particulier de la politique du handicap.

Elle en est la condition première.

L'école, l'emploi, le logement, les transports, la santé, le sport, la culture, les services publics, le numérique : l'accessibilité doit irriguer toutes nos politiques publiques.

Parce que l'inclusion commence précisément lorsque nous cessons de créer un monde à côté du monde.

Nous avons donc besoin d'une stratégie nationale d'accessibilité assortie d'objectifs mesurables, d'un calendrier et de financements pérennes. L'ambition ne peut plus seulement se mesurer à la qualité des textes ; elle doit se mesurer aux obstacles réellement supprimés.

État et Départements : changer aussi notre méthode

Mais il faut avoir le courage d'aborder un autre sujet : celui de la gouvernance.

Au nom des Présidents de Département, je l'ai dit clairement lors de cette CNH : les Départements sont prêts.

Prêts à poursuivre leur engagement. Prêts à expérimenter. Prêts à innover. Prêts à accompagner les transformations nécessaires.

Mais être partenaire suppose d'être associé aux décisions.

Nous ne pouvons plus découvrir des mesures engageant nos compétences et nos budgets une fois celles-ci annoncées. Nous ne pouvons pas davantage accepter que l'amélioration, parfaitement légitime, des droits se traduise mécaniquement par des charges nouvelles laissées aux collectivités.

Notre demande tient en trois principes simples :

**chaque réforme doit être concertée ;
chaque nouvelle mesure doit être évaluée ;
chaque charge nouvelle doit être compensée.**

Ce n'est pas une revendication comptable.

C'est une exigence de responsabilité publique.

Car **l'inclusion ne peut pas être financée par l'improvisation**. Une politique dont le financement n'est pas assuré finit toujours, tôt ou tard, par fragiliser ceux qu'elle devait protéger.

L'État et les Départements n'ont donc pas à se renvoyer les responsabilités. Ils ont à les exercer ensemble, clairement, loyalement et durablement.

Faire tomber les barrières... et changer les regards

Je voudrais enfin retenir de cette CNH autre chose que des dispositifs et des financements.

Dans mon département de l'Indre, nous organisons Handi'férance.

Le temps d'une journée, des personnes en situation de handicap ou non, des jeunes et des moins jeunes se retrouvent sur un même site. Ils pratiquent les mêmes activités, partagent les mêmes repas, les mêmes sourires, les mêmes éclats de rire et les mêmes émotions.

Et quelque chose de très simple se produit.

Les barrières tombent.

Les regards changent.

Les différences cessent de précéder les personnes.

C'est peut-être là que réside, finalement, notre ambition collective.

La réussite d'une politique du handicap ne se mesure pas au nombre de lois votées, de plans annoncés ou de dispositifs créés.

Elle se mesure au nombre de barrières supprimées, de parcours sécurisés et de libertés nouvelles rendues possibles.

Vingt-et-un ans après la loi de 2005, nous savons où nous voulons aller.

Il nous appartient désormais de faire en sorte que chacun puisse y aller avec nous.

Parce qu'une société véritablement inclusive n'est pas celle qui fait une place aux personnes en situation de handicap. C'est celle dans laquelle personne n'a plus à demander sa place.